

## Invitation à soumissionner n° 1000184651

À tous les offrants

Veillez prendre note qu'on a demandé au Ministère de répondre à un certain nombre de questions relatives à la demande de soumissions 1000184651. Nous désirons par conséquent faire part des questions et réponses ci-dessous à tous les soumissionnaires éventuels pour les aider à constituer leur dossier de soumission.

### Question 1

À la page 14, il est clairement indiqué que l'expérience indiquée pour un projet ne peut pas être comptée deux fois.

**4.1.5 Les soumissionnaires doivent faire état de leur expérience et préciser comment, où et quand ils l'ont acquise à défaut de quoi cette expérience ne sera pas retenue aux fins de l'évaluation.** Les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience de chacune des personnes mentionnées pour un projet dont la période indiquée chevauche celle d'un autre projet ne sera compté qu'une seule fois pour une même personne. Par exemple, si le projet n° 1 s'échelonne de juillet à décembre 2013 et que le projet n° 2 s'échelonne d'octobre 2013 à janvier 2014, le total des mois d'expérience pour ces deux projets en référence est de sept (7) mois.

Toutefois il y a un grand nombre de similitudes entre les descriptions des critères cotés par point R1.1 et R1.3. Voir les pages 24 à 26 sur l'identification des sources primaires et secondaires pertinentes.

Devons-nous comprendre que nous ne pouvons pas citer un même projet pour les critères C1.1 et C1.3?

Dans le même ordre d'idées, devons-nous nous assurer qu'un projet indiqué sous le critère C1.2 (description à la page 25) n'est cité ni pour le critère C1.1 ni pour le critère C1.3?

### Réponse 1

La méthode d'évaluation et le critère coté par point n'indiquent pas qu'un même projet ne peut pas être cité pour les critères C1.1, C1.2 et C1.3.

### Question 2

Pouvez-vous confirmer que toute l'expérience de recherche pour le volet 1 (Services d'analyse de la recherche, services de recherche et gestion des documents) doit consister d'activités d'analyse de la recherche conformément à la portée des travaux?

### Réponse 2

Oui

### Question 3

En examinant l'article 4.1.7, je comprends que « le soumissionnaire peut présenter une proposition pour un des volets de services suivants ou les deux » et que chaque volet de service sera évalué séparément.

Pour une soumission visant uniquement le volet 1, ni le tableau des exigences obligatoires ni le tableau des critères cotés par point n'abordent ou n'intègrent les livrables liés aux services de recherche. Les deux tableaux liés au volet 1 visent uniquement les livrables et les compétences liées à l'analyse de la recherche.

Pour une soumission visant uniquement le volet 1, le soumissionnaire doit-il inclure les tableaux des exigences obligatoires et des critères cotés par point du volet 2 pour établir qu'ils répondent *également* aux exigences pour les services de recherche?

Réponse 3

Non, vous n'êtes pas tenu de répondre aux exigences du volet 2 si vous présentez une soumission uniquement pour le volet 1.

Question 4

Une personne ou une entreprise peut-elle présenter plusieurs soumissions distinctes pour les multiples entreprises qu'elle possède ou contrôle?  
Puis-je présenter des soumissions pour chaque entreprise distincte en utilisant des chercheurs/ressources différents pour chaque soumission?

Réponse 4

Oui.